



NOTICE EXPLICATIVE

INSCRIPTIONS EN LIGNE OU AUX PERMANENCES MAIRIE

Accéder au site :

1^{ère} possibilité : www.boujansurlibron.com rubrique « Mes démarches ». Dans le bandeau « Education Jeunesse » - « Inscriptions périscolaires »

2^{ème} possibilité : www.datacomsys.fr/tiksoft

Une fois sur le site :

- 1 - cliquez sur le logo
- 2 - identifiez-vous et mettez votre mot de passe en majuscule

Pour effectuer les pré-inscriptions en ligne :

- 1 - cliquez sur l'onglet « pré-inscription »
- 2 - choisissez la prestation
- 3 - choisissez l'enfant à inscrire
- 4 - cochez les jours où l'enfant fréquentera la structure
- 5 - **ATTENTION VALIDEZ** après chaque période d'inscription pour chaque prestation (en bas du tableau)
- 6 - vous pouvez imprimer vos pré-inscriptions (en bas du tableau)
- 7 - si vous avez d'autres enfants recommencez pour chacun d'eux à partir de l'étape 2.

Les jours où votre enfant fréquente le restaurant scolaire, vous n'avez pas besoin de l'inscrire aux prestations ALP garderie 13h et garderie 12h à 12h30.

Pour les sorties son nom apparaîtra dans la liste des prestations, choisissez la sortie dont vous avez besoin, cochez-la (prix journalier + supplément) puis **VALIDEZ**.

POUR DESINSCRIRE, LA PROCEDURE EST LA MEME QUE POUR UNE INSCRIPTION (voir ci-dessus) A LA DIFFERENCE QUE VOUS DECOCHEZ LES JOURS PUIS VOUS **VALIDEZ**.

ATTENTION : SI VOTRE SOLDE EST NEGATIF IL FAUDRA REGLER LA SOMME DUE POUR QUE L'INSCRIPTION SOIT VALIDEE

Inscription sur internet :

Pour chaque prestation une période est ouverte, vous pouvez inscrire votre enfant, soit sur la totalité de la période, soit en plusieurs fois. Vous pourrez effectuer des modifications (ajouts ou suppressions) au plus tard le jeudi minuit précédent la semaine suivante. ATTENTION, si un vendredi les structures municipales sont fermées (férié, fermeture exceptionnelle,...) la date limite des modifications sera le mercredi minuit.

Inscription aux permanences Mairie :

Les lundis de 16h à 18h et les mercredis de 9h à 12h. Vous pourrez effectuer des modifications (ajouts ou suppressions) au plus tard le mercredi 12h précédent la semaine suivante.

ATTENTION, si un lundi ou un mercredi les structures municipales sont fermées (férié, fermeture exceptionnelle, ...) il n'y aura pas de permanence supplémentaire.

Pour les vacances scolaires, les périodes d'inscription et de désinscription seront communiquées sur les plannings des vacances.

Une fois toutes vos pré-inscriptions terminées :

Paiement :

- 1 - cliquez sur l'onglet « paiement en ligne »
- 2 - vous arrivez sur le site de la caisse d'épargne
- 3 - suivez les instructions pour effectuer votre paiement

ATTENTION vous allez utiliser un système de paiement sécurisé VADS 3dsécure vous recevrez un SMS avec un code à rentrer.

Il est impératif de renseigner l'adresse mail pour valider le paiement et l'inscription.

POUR QUE VOS INSCRIPTIONS SOIENT VALIDÉES, VOUS DEVEZ EFFECTUER LE PAIEMENT.

Liste des différentes prestations :

Restaurant scolaire	⇒	repas période scolaire
ALP garderie	⇒	garderie période scolaire matin, après le repas et soir
Garderie 12h à 12h30	⇒	garderie période scolaire de 12h à 12h30
ALSH primaire	⇒	mercredis périodes scolaires, vacances scolaires
ALSH maternel	⇒	mercredis périodes scolaires, vacances scolaires

Pour les sorties son nom apparaîtra dans la liste des prestations

Seul le forfait mensuel ALP sera facturé le mois suivant